



SÉANCE DU 21 MAI 2024

DELIBERATION n° 2024-05-176 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 15/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 44

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT (suppléant de Sophie Blancheton),, Emeline BRISSEAU, Stéphane CATALAN (suppléant de Mireille Conte-Jaubert), Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Dominique BERNESCUT (suppléant de Pierre-Jean Martinet), Marie-Noëlle LAUBA (suppléante de Pâquerette Peyridieux), Laura RAMOS, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 24

Laurent DE LAUNAY, Chantal GANTCH, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 10

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Christophe GALAN pouvoir à Hervé ALLOY, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, François TOSI pouvoir à Bernard GUILHEM, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**JEUNESSE, MOBILITES DOUCES, INTERMODALITE ET D
PARTICIPATIVE
CALI PASS ÉTÉ : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF EN 2024**

Envoyé en préfecture le 24/05/2024
Reçu en préfecture le 24/05/2024
Publié le
ID : 033-200070092-20240521-2024_05_176-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président à la jeunesse, aux mobilités douces, à l'intermodalité et à la démocratie participative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de La Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 mai 2024,

Considérant que dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Libournais propose, via les Espaces jeunes, des activités, séjours ou encore des lieux de rencontres pour les jeunes du territoire.

Considérant que le dispositif « Cali Pass été » a été créé en 2021. Il a pour vocation de faciliter l'accès à des activités de loisirs, culturelles et sportives, dans le cadre d'une pratique autonome pendant les vacances d'été.

Il est proposé de renouveler cette action en 2024, à destination des jeunes domiciliés sur le territoire de La Cali et nés entre le 2006 et 2010.

Pour accéder à ce dispositif, ils devront avoir préalablement adhéré à l'un des Espaces jeunes communautaires.

Les chéquiers, disponibles dans tous les Espaces jeunes et au BIJ, seront utilisables du 6 juillet au 31 août 2024.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- mettre en œuvre le dispositif « Cali Pass été » en 2024 ;
- accorder une subvention en nature d'une valeur faciale de 115 € à chaque jeune du territoire éligible à ce dispositif, sous la forme d'un chéquier d'activités ;
- signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

Imputation budgétaire au budget principal : chapitre 60 – article 6042 – service gestionnaire et destinataire COOR3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

28 mai 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance